



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt janvier deux mille vingt-cinq à 19 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme CHARLANNE Sandrine, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DACHARY Sylvie, Mme CAZAUX Marie-Christine M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés :

Mme CURUTCHET Maitena ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe
M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline
Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à Mme CHARLANNE Sandrine

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 16 janvier 2025

Date d'affichage : 16 janvier 2025

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/13

Budget Général : Transfert d'excédent d'amortissement

Lors de la décision modificative 2024/73 du 26 novembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la modification dans l'inventaire de l'article du terrain ZA golf du 204422 (amortissable) à l'article 2111 (non amortissable).

Sur l'article 204422 la commune avait déjà amorti la somme de 95 760 euros.

Afin de finaliser cette écriture, il est proposé au Conseil municipal de transférer cet excédent d'amortissement sur l'exercice 2024 en passant par le compte 1068 « Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés », de la façon suivante :

Débit : Cpte 2804422 "Amort. - Bâtiments et installations

95.760.00€

Crédit : Cptes

28041582 "Amort. - Bâtiments et installations

93.734.77€

281838 "Amort. - Autre matériel informatique

2.025.23€

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Ajout d'amortissement
2041582	204-2020	STADE VESTIAIRE sivo m aab	93734,77
281838	2024-51	Ordinateurs	2025,23

Le Conseil municipal, après en avoir entendu les explications :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire effectuer les écritures comptables par le SGC telles que décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,



M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,

Mme LAFFONTAS Céline